



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 13 octobre à 19 h 00

Convocation adressée le 09/10/2023

Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 7
Conseillers votants : 8

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : HERTSCHUH Philippe, BUCHY Vincent, ZIMMERMANN Myriam, WALCH Marc, VATRY Christian, MANSER Stéphane.

Etaient absents : BAILLY Éric qui donne procuration à BUCHY Vincent, et HEINRICH Giselle.

Secrétaire de séance : BUCHY Vincent

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 08/09/2023

1. Finances communales :

- a) Vente terrain COMMUNE/BLOCHER
- b) Dcm (dépenses cérémonies et manifestations diverses) annule et remplace
- c) Décision modificative (Budget eau) Créances minimales
- d) Marché Prolongement rue de l'école

2. Chasse

- a) Consistance du lot de chasse
- b) Mode de location (gré à gré)
- c) Prix de la location de la chasse
- d) Candidature de M.TREIZE

3. Travaux

- a) Maisons des sœurs
- b) Prolongement rue de l'école
- c) Impasse des fleurs
- d) Appartement école
- e) Assainissement Schelacker et rue de l'école

4. Urbanisme

- a) Projet Schelacker

5. Affaires culturelles

- a) Soirée hareng
- b) Repas des seniors
- c) Bulletin municipal
- d) Brioche de l'amitié

6. Personnel communal

- a) Création poste Secrétaire de mairie.

7. Divers
a) Statut SIVOS
b) Terrain Rue du stade et Impasse des fleurs
c) Vente terrain prolongement rue de l'école
d) Trail

167/2023

Approbation conseil municipal du 08/09/2023

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du vendredi 08/09/2023 et approuvent son contenu à l'unanimité.

Point 1 : Finances communales

- Vente Terrain Commune/Blocher

Vu la demande de M. et Mme BLOCHER demeurant au 1, rue neuve à HULTEHOUSE concernant la parcelle 581 section 3 d'une contenance de 10ca.

Vu le Pv d'arpentage établi par M. JUNG Dominique Géomètre à Saverne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide vendre la parcelle 581 section 3 au prix de 1200€ ttc
- Autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette vente (acte administratif)

Adopté à l'unanimité

- Dcm (dépenses cérémonies et manifestations diverses)

Annule et remplace dcm du 16.05.2014

Le conseil municipal de Hultheouse

Entendu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, décide de prendre en charge les dépenses relatives :

- Au repas des aînés et aux cadeaux pour les personnes âgées non mobiles
- aux vœux du maire
- aux matinées de travail du conseil municipal
- à la fête des écoles
- aux pots consécutifs aux actions menées avec les jeunes du village (nettoyons la nature, brioches de l'amitié...)
- aux cadeaux des doyens et doyennes pour un montant maximum de 45 €
- aux cadeaux pour les naissances pour un montant maximum de 25 €
- aux cadeaux pour les mariages
- aux cadeaux de Noël pour le personnel communal
- aux cadeaux relatifs au départ à la retraite du personnel communal
- aux cadeaux de Noël des enfants de l'école de Hultheouse
- à la fête du village
- au fleurissement du village
- aux gerbes mortuaires
- aux annonces dans les journaux
- aux locations diverses à la Communauté de Communes dans le cadre de la banque de matériel
- aux réceptions à l'occasion de la visite de personnalités et d'autorité administratives dans la commune
- aux réceptions et aux départs de personnalités de la commune.
- aux inaugurations
- aux cérémonies (8 mai, 14 juillet, 11 novembre).

Adopté à l'unanimité

- Décision modificative (budget eau)

M. Le Maire propose au conseil municipal une modification budgétaire par décision modificative, pour la liste des créances minimales d'un montant total de 140.79€, adressé par le trésorier où les seuils de poursuites ne peuvent se faire.

N°4/2023 BUDGET EAU
SECTION FONCTIONNEMENT

<u>Article 61523</u>	-300€
<u>Article 6541</u>	+300€

Adopté à l'unanimité

- Marché Prolongement rue de l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres pour l'aménagement qui relie les rues de l'école et de Lutzelbourg dont la clôture était le 4 septembre à 17h00, 4 offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture par la commission d'appel d'offres communale, puis d'une analyse par le Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg maître d'œuvre.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (60 %), la valeur technique (40 %), Au regard de l'analyse réalisée par le Bureau BEREST qui préconise de retenir

- L'offre de l'Entreprise KARCHER pour le lot 1 : voirie pour un montant de 132 409.55 € HT soit 158 891.46 € TTC.
- L'offre de l'Entreprise EST RESEAUX pour le lot 2 : réseaux secs pour un montant de 45791 € HT soit 54 949.20 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité l'offre de l'Entreprise KARCHER pour un montant de 132 409.55 € HT soit 158 891.46 € TTC et de l'Entreprise EST RESEAUX pour un montant de 45791 € HT soit 54 949.20 € TTC
- Attribue le marché de la Voirie qui relie les rues de l'école et de Lutzelbourg à l'entreprise KARCHER.
- Attribue le marché des réseaux secs qui relie les rues de l'école et de Lutzelbourg à l'entreprise EST RESEAUX.

Adopté a l'unanimité

Point 2 Chasse

VU les articles L.429-2 à L.429-18 du Code de l'environnement ;

VU l'arrêté 2023-DDT-SERAF-UFC n° 09 du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales

VU la réunion de la commission communale consultative de chasse en date du 13 Octobre à 17 heures 30

Le conseil municipal de la commune de Hultehouse :

169/2023

- Fixe la consistance du lot de chasse à 64 ha 83a 43ca
- Accepte la demande d'enclave réservée de l'ONF pour une surface de 17 ha 4a 93ca
- Fixe la superficie du lot de chasse à louer à 47ha 78a 50ca
- Adopte le mode de location de la chasse soit une convention de gré à gré avec le locataire en place
- Fixe le prix de location de la chasse à 1100 € par an
- Fixe le prix de l'enclave réservée de l'ONF à 402.68 € par an (1100 :47.7850x17.493)
- Au vu du dossier complet accepte la candidature de M Treize Jean-Pierre
- Adopte la convention de gré à gré et autorise le maire à signer ladite convention avec le locataire.

Adopté a l'unanimité

Point 3 : Travaux

- Maisons des sœurs
Pose de l'échafaudage
Bati Renov est sur l'étanchéité de la chapelle et va commencer sur la maison
CCE va commencer les carports
Le planning va être donné
- Prolongement rue de l'école
L'Assainissement va être fait
- Impasse des fleurs
Pause du nouveau transfo
Enfouissement des réseaux aériens
- Appartement école
La commune remercie Christian VATRY pour l'aide pour la rénovation
Ainsi que les ouvriers communaux.
- Assainissement Schelacker
L'assainissement est terminé
Le réseaux va être fait par EST RESEAUX

Point 4 : Urbanisme

- Projet Schelacker
Projection des plans
Discussion du projet futur

Point 5 : Affaires culturelles

- Soirée hareng
- Préparation en cours 80 pers environ
14 octobre
- Soirée beaujolais 19 novembre
- Repas des seniors 26 novembre
- Bulletin municipal
- Brioche de l'amitié samedi de 9h à 11h le 14 octobre 2023 par les enfants de Hultehouse

Point 6 : Personnel Communal

- Création de poste

Le Maire informe l'assemblée

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la nécessité d'assurer le secrétariat et les charges qui en découlent suite au départ en retraite de la secrétaire de mairie.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création à compter du 01/01/2024 d'un emploi permanent au grade d'attaché territorial non complet, à raison de 27/35 pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.
- Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché territorial.
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont les fonctions relèveront de la catégorie A. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché territorial, sur la base du 8eme échelon. IB693 IM575.
- Cet agent contractuel serait recruté pour une durée de 3 ans (maximum 3 ans) pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Adopté à l'unanimité

Point 7 Divers

- Statut SIVOS
Discussion sur le coût que cela engendrera pour la commune et discussion sur le but d'un Sivos.
- Terrain Rue du stade et Impasse des fleurs
Discussion sur les terrains de Mme Walter
Mise en relation avec IAD TROESCH Aurélie
- Vente terrain prolongement rue de l'école
IAD TROESCH Aurélie
- Trail
14 avril par l'association Lutz Event

- L'autel maison des sœurs (Pierre) doit être conservée par la commune.

171/2023

Le conseil est clôturé à 20h35

Le prochain conseil sera le :17 novembre 2023

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL :

MOUTON Philippe
DREYER Nadine
BAILLY Eric
HERTSCHUH Philippe
ZIMMERMANN Myriam
BUCHY Vincent
WALCH Marc
VATRY Christian
MANSER Stéphane
HEINRICH Giselle